

Thompson (Margaret). *The New Style Silver Coinage of Athens*

Léon Lacroix

Citer ce document / Cite this document :

Lacroix Léon. Thompson (Margaret). *The New Style Silver Coinage of Athens*. In: Revue belge de philologie et d'histoire, tome 41, fasc. 1, 1963. pp. 139-142;

https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1963_num_41_1_2459_t1_0139_0000_2

Fichier pdf généré le 12/04/2018

certainly plausible ; and his hypotheses regarding the relationship of the statue to the little « temple » in which most of the pieces were found are likewise persuasive. Though certainty cannot at present be reached, future excavations may clarify the problem. — Gisela M. A. RICHTER.

Thompson (Margaret). *The New Style Silver Coinage of Athens.* New York, American Numismatic Society, 1961 ; 2 vol. 20 × 28 cm, 747 pp., 202 pll. et deux tableaux récapitulatifs (NUMISMATIC STUDIES, n° 10). Prix : 50 \$.

Les monnaies d'Athènes dites « du nouveau style » ont retenu depuis longtemps l'attention des numismates en raison des particularités qui les distinguent : leur flan large et mince, leurs motifs caractéristiques (au droit, tête d'Athéna Parthénos ; au revers, chouette posée sur une amphore panathénaïque), les nombreuses indications qui accompagnent le type du revers (monogrammes ou noms de magistrats, lettres sur l'amphore pour indiquer le mois, lettres dans le champ pour assurer le contrôle de l'émission). Autre trait remarquable de ce monnayage : le motif du revers est entouré d'une couronne d'olivier, d'où le nom de tétradrachmes ou de drachmes « stéphanéphores », que nous connaissons par les inventaires de Délos et qui permettait de les distinguer des monnaies d'ancien style, dites « glaucophores » (sur le sens de ces termes, voir L. ROBERT, *Études de numismatique grecque*, Paris, 1951, p. 105 ss.).

Dès 1858, E. Beulé avait réuni une abondante documentation sur les monnaies d'Athènes du nouveau style. Depuis lors, les recherches avaient été poursuivies par différents savants, parmi lesquels on peut citer B. V. Head, J. Svoronos, J. Sundwall, L. Kambanis et A. Bellinger. C'est à Kambanis, en particulier, que revient le mérite d'avoir reconnu les rapports qui unissent entre elles plusieurs séries monétaires et d'avoir réussi de cette manière à établir un premier classement chronologique. D'autre part, le numismate américain A. Bellinger avait montré récemment que la date de 229, admise généralement pour le début du monnayage, devait être sensiblement abaissée. Mais il restait encore nombre de problèmes à résoudre. Margaret Thompson s'est attaquée résolument à cette tâche qui, par son ampleur et par sa complexité, était de nature à faire hésiter les savants les plus courageux. En une dizaine d'années, elle a établi un catalogue qui groupe 6193 tétradrachmes, 701 drachmes et 94 hémidrachmes. Ces monnaies sont réparties en trois groupes, selon la période à laquelle elles appartiennent : Early Period (196/5 à 169/8 av. J.-C.), Middle Period (168/7 à 132/1 av. J.-C.), Late Period (131/0 à 88/7 av. J.-C.). Le catalogue, qui est fondé sur l'étude de toutes les collections importantes, publiques ou privées, constitue un véritable corpus de la monnaie athénienne du nouveau style. Tous les droits et une bonne partie des revers ont été reproduits sur les 202 planches qui illustrent un texte de plus de 700 pages. Deux tableaux, où les droits des monnaies sont reproduits en réduction, permettent de suivre l'évolution du style et

de déterminer, dans la mesure du possible, l'œuvre accomplie par les graveurs et la part qui revient à chacun d'entre eux. Il ne pouvait être question d'inclure dans ce corpus les monnaies de bronze qui ont été frappées à l'époque du nouveau style. On trouvera cependant d'utiles indications à leur sujet dans les chapitres consacrés à l'étude des trésors de monnaies et à l'analyse du métal.

Dans les limites d'un simple compte rendu, je voudrais donner quelques exemples des principaux résultats auxquels M. Thompson est arrivée et que l'on peut considérer comme acquis. Grâce à la trouvaille d'Anthédon, M. Thompson a réussi à déterminer la date de l'émission des plus anciennes monnaies du nouveau style. Ces monnaies ont été frappées peu de temps après la proclamation de l'indépendance de la Grèce aux jeux isthmiques et l'on doit par conséquent les dater de 196/5 av. J.-C. Il faut renoncer à identifier le magistrat Antiochos, dont le nom figure sur des monnaies de l'année 163/2, avec le roi de Syrie Antiochus Épiphanes. Si le magistrat athénien a choisi pour emblème un éléphant, c'est peut-être pour rendre hommage à son célèbre homonyme, qui fut un des grands bienfaiteurs de la cité. De même, on ne peut reconnaître le roi de Cappadoce Ariarathe V dans le magistrat Ariarathes, dont le nom apparaît sur les monnaies de 154/3. Quant aux pièces qui portent le nom du roi Mithridate et celui d'Aristion, elles n'ont pas été frappées en 87/6 av. J.-C., comme on l'avait cru généralement, mais en 121. Il en résulte qu'il ne s'agit pas de Mithridate Eupator, mais de son père Mithridate V. Aristion, qui était déjà intervenu comme magistrat monétaire en 129/8 avec pour symbole l'image de Pégase, était évidemment un partisan de Mithridate et un des instruments de sa politique. Si c'est bien le même Aristion qui a exercé la tyrannie à Athènes en 88 av. J.-C., on doit en conclure que les rois du Pont recouraient depuis longtemps aux services de cet ambitieux personnage.

Les monnaies frappées par Sylla au cours de sa campagne contre Mithridate méritaient une étude particulière. Ces pièces, qui doivent avoir été émises en grande quantité, offrent les types habituels de la monnaie athénienne du nouveau style. Mais l'ethnique a disparu et les noms des magistrats athéniens sont remplacés par des monogrammes où l'on peut reconnaître le nom et le titre de Marcus Lucullus, qui servit en qualité de questeur sous les ordres de Sylla. En revanche, ce n'est pas à des exilés athéniens, réfugiés dans le camp de Sylla, mais à des partisans de Mithridate que l'on doit attribuer les tétradrachmes qui portent la légende *O ΔΕΜΟΣ* et qui ont pour symbole l'image d'un homme brandissant une épée, image où M. Thompson propose, sans doute avec raison, de reconnaître Persée.

Après une étude approfondie des trouvailles de monnaies, M. Thompson examine avec la même attention les nombreux problèmes que posent les noms des magistrats monétaires et, ici encore, on peut dire qu'elle renouvelle entièrement la question. Elle constate que ces magistrats ne peuvent être associés à une fonction déterminée, qu'ils appartiennent à des familles im-

portantes, connues pour leur richesse et pour leur influence, et qu'ils sont souvent unis par des liens de parenté. Ces observations conduisent à supposer l'existence d'une sorte de liturgie, exercée par les magistrats qui se seraient partagé les frais d'émission. S'ils mettent leurs noms sur la monnaie, ce n'est pas pour éviter les fraudes et pour faciliter le contrôle de leur gestion. Ces inscriptions doivent avoir essentiellement un caractère honorifique. La cité rendait hommage de cette manière à ceux qui, en acceptant les charges de la liturgie, avaient contribué à la frappe du numéraire.

Le symbole qui figure dans le champ de la monnaie doit être mis en rapport avec le nom du premier magistrat. Dans l'interprétation de ces symboles, on devra tenir compte de diverses considérations : allusion au nom du magistrat, à sa carrière et à ses origines (monnaies d'Apellicon avec le griffon de Téos), allusion à l'une ou l'autre des grandes fêtes athéniennes, Dionysia, Eleusinia ou Ptolémaia. Parmi les symboles qui ont une signification politique et qui révèlent des affinités avec certaines puissances étrangères, on notera l'image de la déesse Rome, les emblèmes des rois du Pont (étoile entre deux croissants, Pégase, tête de Gorgone) et l'ancre, qui est l'emblème dynastique des Séleucides. On observera que ces symboles ont été choisis librement. Ils n'obéissent à aucun système, ils ne se plient à aucune règle qui aurait été imposée par l'état ou par la tradition. On me permettra de rappeler à ce sujet que j'étais arrivé aux mêmes conclusions, lorsque, après avoir examiné la théorie de Seltman sur les « blasons » des familles athéniennes, je m'étais efforcé de préciser l'usage des emblèmes chez les Grecs, tel que nous le connaissons par les textes, les monnaies et les documents archéologiques (voir mon article dans les *Études d'archéologie classique*, publiées par la Faculté des Lettres de l'Université de Nancy, I, 1958, p. 93 ss.).

L'ouvrage de M. Thompson est complété par des exposés qui ont un caractère plus technique et auxquels je dois bien me contenter de renvoyer le lecteur : étude des marques de contrôle, analyses du métal, variation du poids des tétradrachmes selon les émissions, position des coins, tableaux permettant d'établir la répartition du monnayage pour chaque année, d'après le nombre des exemplaires qui nous ont été conservés.

Il ne suffit pas de louer la patience et la ténacité dont M. Thompson a dû faire preuve pour mener à bien une tâche aussi longue et aussi ardue. Cette classification des monnaies athéniennes du nouveau style a été établie selon les principes d'une méthode saine et rigoureuse et elle témoigne à la fois d'une remarquable prudence et d'une rare perspicacité. M. Thompson n'a pas hésité à rejeter des identifications qui pouvaient paraître séduisantes, mais qui ne s'accordaient pas avec les faits qu'elle avait pu observer en étudiant les monnaies elles-mêmes. Plus d'une fois, elle a dû combattre des théories qui semblaient s'imposer aussi bien par la force de la tradition que par l'autorité des numismates qui s'y étaient ralliés. Son livre sur les monnaies d'Athènes est l'ouvrage de consultation qui nous manquait jusqu'à présent. Mais c'est aussi un bel exemple de méthode et l'on y découvre, pour ainsi

dire à chaque page, des démonstrations que l'on peut proposer comme de véritables modèles.

Si l'ouvrage de M. Thompson éclaire d'une vive lumière l'histoire de la monnaie athénienne, on souhaiterait cependant que les spécialistes de la numismatique grecque ne fussent pas les seuls à le connaître et à s'en servir. Tous ceux qui s'occupent de la prosopographie attique, des institutions de la cité, de sa vie politique ou économique auront intérêt à s'y reporter. Ils seront sûrs d'y trouver une abondante documentation sur une période de l'histoire grecque que l'on a tendance à négliger et qui mériterait cependant de retenir davantage notre attention. — LÉON LACROIX.

Paratore (Ettore). *Plauto*. Florence, Sansoni, 1962 ; 1 vol. in-8°, 124 pp. Prix : 150 liras.

Reprenant un précédent travail qui parut dans l'*Enciclopedia dello spettacolo*, M. Paratore présente dans son *Plauto* un état actuel des questions plautiniennes. L'ouvrage est court, vivement tourné, et conçu pour servir de préface à l'édition critique des comédies de Plaute, que dirige M. Paratore : il a déjà publié l'*Amphitruo*, la *Cassina*, le *Curculio* et le *Miles*. Mais il ne faut pas attendre de M. Paratore une simple mise au point : sa connaissance du théâtre latin est immense : faut-il rappeler sa *Storia del teatro latino*, Milano, 1957, et tant d'articles, sur Térence ou Sénèque ? C'est un bonheur qu'il ne s'accommode pas d'un pareil renoncement. Dans les 120 pages de son *Plauto*, les points de vue originaux ne manquent pas. Ainsi, la traditionnelle division en actes est repoussée, à l'aide des auteurs grecs qui servent d'ordinaire à l'appuyer (pp. 27-29). L'importance du *servus*, sur lequel on a tant écrit, est relevée jusque dans le titre des pièces (p. 61). La classification des personnages est faite avec beaucoup de finesse et de tact : M. Paratore montre le retour uniforme, dans les diverses pièces, de types anciens et connus. L'originalité de Plaute, il s'agit, certes, de la déterminer en fixant son attitude vis-à-vis des modèles : ceux-ci n'étaient pas seulement les Grecs de la *Néa*, qui d'ailleurs furent de tempéraments divers, — et il n'était interdit à aucun d'eux d'évoluer au cours de sa carrière littéraire... De toutes façons, ce n'est point en modifiant sujets ou situations que Plaute a révélé un génie qui réside d'abord — et M. Paratore le note avec raison — dans le pouvoir de faire rire. Plaute n'en est pas moins un styliste admirable, chez qui il y a sans doute moins de *sermo familiaris* que la critique traditionnelle ne l'a pensé : j'aurais souhaité que, dans les limites de son essai, M. Paratore insistât davantage sur cette force éblouissante et drue, et sur cette incessante création de rythmes. De plus, n'y a-t-il pas chez Plaute un véritable lyrisme, que les poètes latins de l'âge impérial se sont gardés de méconnaître ?

L'ouvrage se clôt par une bibliographie très abondante, qui répond au désir de l'auteur d'établir un bilan des recherches sur Plaute, mais qu'on eût aimé plus sélective. Enfin, un essai sur le fortune de Plaute en Occident nous fait sentir combien des études approfondies sur la fortune des princi-